

Les niveaux de vie en 2006

Luc Goutard, Insee Bretagne

Jérôme Pujol, division Revenus et patrimoine des ménages, Insee

En 2006, selon la nouvelle enquête sur les revenus, la moitié des habitants de la métropole ont un niveau de vie annuel inférieur à 17 600 euros. Par rapport à 2005, ce niveau de vie a progressé de 1,7 % en euros constants. Les 10 % les plus aisés ont un niveau de vie d'au moins 33 190 euros par an. L'ensemble des actifs, constitué des personnes ayant un emploi et des chômeurs, a un niveau de vie moyen comparable à celui des retraités.

Les personnes pauvres représentent 13,2 % de la population en 2006 ; leur niveau de vie est inférieur à 880 euros par mois, ce qui correspond à 60 % du niveau de vie médian. La pauvreté touche 30 % des familles monoparentales essentiellement constituées d'une mère et de ses enfants. C'est dans les villes de plus de 20 000 habitants, hors agglomération parisienne, que le taux de pauvreté est le plus fort.

Selon la nouvelle série des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (*sources*), la moitié des personnes vivant dans un ménage ordinaire (*définitions*) de France métropolitaine ont un niveau de vie (*définitions*) inférieur à 17 600 euros par an, soit 1 470 euros par mois (*tableau 1*). Cette série renouvelée a bénéficié d'améliorations méthodologiques (*encadré*). Pour l'année 2005, les données sont fournies à la fois selon l'ancienne et la nouvelle méthode.

Le niveau de vie correspond au revenu disponible (*définitions*) du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Un ménage de deux personnes ayant un revenu deux fois supérieur à celui d'une personne vivant seule aura un meilleur niveau de vie, en raison des économies d'échelle que lui procure la vie en couple. Pour cette raison, ce n'est pas directement le nombre de personnes du ménage qui est utilisé dans le calcul du niveau de vie, mais une échelle d'équivalence. Le niveau de vie annuel moyen correspond à

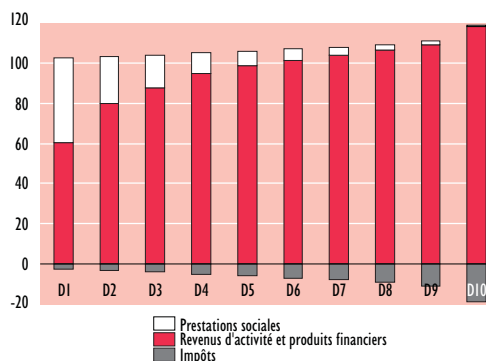
20 600 euros en 2006, tous les membres d'un même ménage ayant par construction le même niveau de vie.

Les 10 % les plus aisés ont un niveau de vie d'au moins 33 190 euros par an

En 2006, les 10 % des personnes les plus modestes de la population (D1) ont un niveau de vie inférieur à 9 720 euros annuels alors que les 10 % les plus aisés ont au moins 33 190 euros (D9), soit 3,4 fois plus. La moitié des personnes ayant les niveaux de vie les plus faibles disposent de 30,6 % de la masse des revenus disponibles par unité de consommation. Les 20 % les plus aisés disposent de 38,6 % de la masse des revenus disponibles par unité de consommation, soit 4,3 fois plus que les 20 % les plus modestes.

Par rapport à 2005, le niveau de vie médian a progressé de 1,7 % en euros constants. La hausse des niveaux de vie concerne tous les déciles. La valeur du niveau de vie au-delà duquel se situent les 10 % les plus aisés augmente de 2,9 %. Celle en deçà duquel se situent les 10 % les plus modestes progresse de 1,7 %. En 2006, le revenu disponible de ces derniers se compose pour près de 42 % de transferts sociaux (*graphique 1*). Les prestations familiales et les prestations logement

① Décomposition du revenu disponible par décile de niveau de vie en 2006



Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

INSEE
PREMIERE

1 Niveau de vie annuel en euros de 2006 et indicateurs d'inégalité de 1996 à 2006¹

	1996	1998	2000	2002	2002	2003	2004	2005	2005	2006
D1 (euros)	7 960	8 340	8 730	9 190	9 290	9 320	9 360	9 460	9 560	9 720
D5 (niveau de vie médian en euros)	14 640	14 900	15 530	16 230	16 360	16 360	16 320	16 610	17 300	17 600
D9 (euros)	26 680	27 170	28 550	29 350	29 810	29 570	29 360	29 850	32 250	33 190
D9/D1	3,35	3,26	3,27	3,19	3,21	3,17	3,14	3,16	3,37	3,41
D9/D5	1,82	1,82	1,84	1,81	1,82	1,81	1,80	1,80	1,86	1,89
D5/D1	1,84	1,79	1,78	1,77	1,76	1,76	1,74	1,76	1,81	1,81
S20 (%)	9,2	9,4	9,1	9,6	9,6	9,6	9,6	9,6	9,0	9,0
S50 (%)	31,6	31,6	31,4	32,0	31,9	31,9	32,0	31,9	30,8	30,6
S80 (%)	63,5	63,4	63,0	63,5	63,3	63,4	63,4	63,3	61,8	61,4
Indice de Gini	0,271	0,268	0,272	0,267	0,269	0,269	0,268	0,269	0,289	0,293

1. La série comporte deux ruptures : la première en 2002 correspond au passage à l'Enquête emploi en continu, la seconde en 2005 correspond à la prise en compte des transferts sociaux réels (prestations familiales, prestations logement et minima sociaux) et à une meilleure couverture des revenus du patrimoine.

Lecture : en 2006, les 10% les plus modestes de la population ont un niveau de vie inférieur ou égal à 9 720 euros (D1); le niveau de vie des 10 % les plus aisés est supérieur à 33 190 euros (D9). Les 20 % les plus pauvres ont 9% de la somme des revenus disponibles par unité de consommation (S20). Les 20 % les plus aisés ont 38,6 % de la somme des revenus disponibles par unité de consommation (S80). L'indice de Gini permet de mesurer le degré d'inégalité de la distribution des revenus pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même revenu), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une personne a tout le revenu, les autres n'ayant rien).

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1996 à 2005, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 et 2006.

constituent près des trois quarts de ces transferts (73 %). La part des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages diminue avec le niveau de vie tandis que celle des revenus d'activité augmente. Les impôts représentent quant à eux 18,8 % du revenu disponible des 10 % des personnes les plus aisées, contre 20,3 % en 2005. Cette baisse résulte pour l'essentiel de celle de l'impôt sur le revenu en 2006. Celle-ci concerne tous les autres déciles mais dans des proportions moindres.

Actifs et retraités : des niveaux de vie comparables

Le niveau de vie moyen des actifs au sens du Bureau international du travail (BIT), c'est-à-dire des actifs occupés et des chômeurs, s'élève à 21 760 euros par an en 2006 (tableau 2). Il est ainsi supérieur de plus de 6 % à celui des

inactifs. Mais le niveau de vie moyen d'un chômeur est inférieur de 35 % à celui d'un actif qui a un emploi et de 28 % à celui d'un inactif. Le niveau de vie moyen des retraités est de 21 540 euros par an, c'est-à-dire proche de celui des actifs. Même si les retraites sont plus faibles que les salaires, des revenus du patrimoine plus élevés compensent en partie cet écart. Enfin, le nombre d'unités de consommation des ménages retraités, inférieur à celui des ménages actifs, réduit les écarts de revenus disponibles entre les deux types de ménage.

Les jeunes de moins de 25 ans ont un niveau de vie plus faible que le reste de la population : 18 270 euros contre 21 620 euros pour les plus de 25 ans. S'ils vivent seuls, ces jeunes forment des ménages à faibles revenus en raison de difficultés d'insertion sur le marché du travail ou de salaires moins élevés perçus en début de carrière ; s'ils vivent chez leurs parents, ils réduisent le

niveau de vie du ménage car ils n'apportent que peu (voire pas) de revenus tout en représentant 0,3 ou 0,5 unité de consommation selon leur âge. Au total, à partir de 18 ans, le niveau de vie croît avec l'âge jusqu'au milieu de la soixantaine puis diminue au-delà.

2 Niveau de vie annuel moyen des personnes selon leur activité au sens du BIT

	en euros de 2006	
	2005	2006
Actifs de 18 ans ou plus	21 320	21 760
Actifs occupés	22 040	22 430
Chômeurs	14 170	14 640
Inactifs de 18 ans ou plus	19 630	20 450
Étudiants	19 190	20 040
Retraités	20 580	21 540
Autres inactifs	17 310	17 650
Enfants de moins de 18 ans	18 220	18 460

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 et 2006.

3 Indicateurs de pauvreté de 1996 à 2006¹

Seuil à 60 % de la médiane	1996	1998	2000	2002	2002	2003	2004	2005	2005	2006
Nombre de personnes pauvres (milliers)	7 628	7 275	7 328	7 147	6 976	7 015	6 867	7 136	7 722	7 862
Taux de pauvreté (%)	13,5	12,8	12,7	12,2	12,0	12,0	11,7	12,1	13,1	13,2
Seuil de pauvreté (euros de 2006/mois)	732	745	776	812	818	818	816	830	865	880
Niveau de vie médian des personnes pauvres (euros de 2006/mois)	598	617	643	680	685	673	669	680	704	720
Intensité de la pauvreté (%)	18,3	17,2	17,1	16,2	16,3	17,7	18,0	18,2	18,6	18,2

1. La série comporte deux ruptures : la première en 2002 correspond au passage à l'Enquête emploi en continu, la seconde en 2005 correspond à la prise en compte des transferts sociaux réels (prestations familiales, prestations logement et minima sociaux) et à une meilleure couverture des revenus du patrimoine.

Lecture : en 2006, 13,2% de la population (taux de pauvreté) vit en dessous du seuil de pauvreté. Par rapport à 2005, l'évolution du taux de pauvreté (+ 0,1 point) ne peut pas être considérée comme significative, compte tenu de la marge d'incertitude qui affecte ce taux (+ ou - 0,5 point). La moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie inférieur à 720 euros par mois, soit un écart de 18,2 % au seuil de pauvreté. Cet écart représente l'intensité de la pauvreté.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1996 à 2005, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 et 2006.

Le seuil de pauvreté en 2006 : 880 euros par mois

Le taux de pauvreté monétaire (*définitions*) est défini comme la proportion de personnes ayant un niveau de vie inférieur à un certain seuil, le seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution des niveaux de vie. L'Insee et l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes) ont adopté la norme européenne qui retient le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

Le taux de pauvreté est de 13,2 % en 2006 (*tableau 3*). Cela correspond à un niveau de vie inférieur à 880 euros par mois. A titre de comparaison, au 1^{er} janvier 2006, le plafond du RMI pour une personne seule est de 433 euros par mois et de 650 euros par mois pour une personne seule avec un enfant ou un couple sans enfant. Ainsi, 7,9 millions de personnes

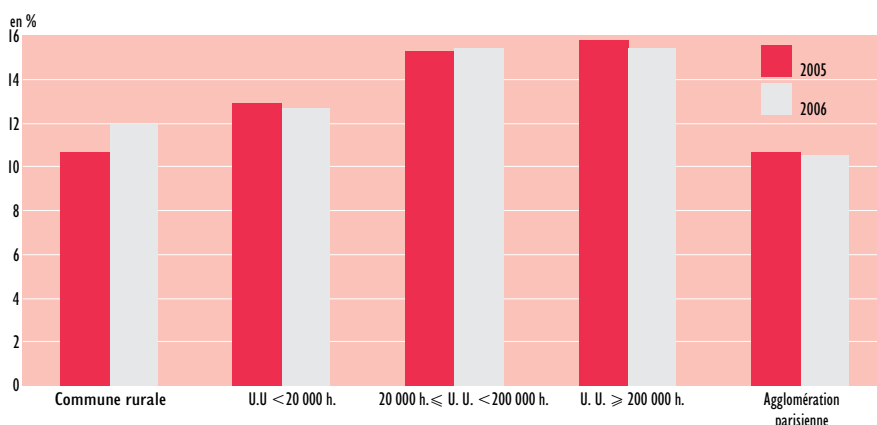
vivent en dessous du seuil de pauvreté. La moitié d'entre elles a un niveau de vie inférieur à 720 euros par mois, soit un écart de 18,2 % au seuil de pauvreté. De 2005 à 2006, l'évolution du taux de pauvreté (+ 0,1 point) ne peut pas être considérée comme significative.

Les familles monoparentales sont les plus touchées par la pauvreté

En 2006, 30,3 % des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale sont confrontées à la pauvreté, soit une proportion 2,3 fois plus élevée que dans l'ensemble de la population (*tableau 4*). Ceci représente plus de 1,6 million de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Les familles monoparentales sont le plus souvent constituées d'une mère et de ses enfants (85 % des cas). Pour

les familles monoparentales sous le seuil de pauvreté, cette situation est encore plus fréquente (91 % des cas). Seulement 35 % d'entre elles ont un emploi alors que 22 % sont au chômage. Par rapport à 2005, la part de familles monoparentales pauvres est stable. Les transferts sociaux perçus par les familles monoparentales constituent 19 % de leur revenu disponible contre 6 % pour le reste de la population. Parmi les personnes vivant au sein d'un couple avec au moins trois enfants, 20 % sont confrontées à la pauvreté. Les types de ménages les moins touchés par la pauvreté sont les couples sans enfant : seuls 6,4 % d'entre eux sont pauvres. La structure familiale n'est pas le seul facteur de différenciation de la pauvreté, la zone de résidence est aussi un élément important (*graphique 2*). Les taux de pauvreté les plus forts (15,4 %) se trouvent dans les unités urbaines (U.U.) de plus de 20 000 habitants, hors agglomération parisienne. Dans cette dernière, 10,5 % des personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté en 2006. La part de personnes pauvres dans les communes rurales est de 12 %.

② Taux de pauvreté selon la zone de résidence (seuil à 60 % de la médiane)



Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 et 2006.

④ Proportion de personnes pauvres selon le type de ménage (seuil à 60 % de la médiane)

	2005		2006	
	Nombre de personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)	Nombre de personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)
Personnes seules	1 361	16,4	1 410	16,7
Familles monoparentales	1 520	30,0	1 612	30,3
Couples sans enfant	943	6,8	915	6,4
Couples avec un enfant	741	8,3	720	8,2
Couples avec deux enfants	1 154	8,9	1 209	9,3
Couples avec trois enfants ou plus	1 568	19,8	1 516	20,0
Ménages complexes	435	20,1	480	22,3
Ensemble de la population	7 722	13,1	7 862	13,2

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 et 2006.

Sources

Les statistiques présentées ici sont issues des enquêtes Revenus fiscaux de 1996 à 2005 et des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 et 2006. Ces opérations annuelles s'appuient sur les déclarations fiscales d'un échantillon représentatif de 36 000 ménages issus de l'enquête Emploi de l'Insee. Le champ retenu est celui des personnes vivant en France métropolitaine et appartenant à des ménages ordinaires dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul. Il exclut donc les personnes en institution, ainsi que les personnes sans-domicile qui sont les plus en difficulté.

Définitions

Ménage : ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Niveau de vie : il est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Les unités de consommation (UC) ont été calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres

Une nouvelle série tirée de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux

Conformément aux recommandations du rapport de 2007 du Conseil national de l'information statistique (Cnis) sur les niveaux de vie et les inégalités, l'Insee apporte cette année des améliorations méthodologiques à l'enquête Revenus fiscaux (sources). Ces améliorations portent sur deux points : l'intégration de prestations sociales réelles (et non plus estimées sur barèmes) et la prise en compte plus complète des revenus des produits financiers.

Les transferts sociaux

Le revenu que les ménages déclarent à l'administration fiscale est complété par les revenus sociaux non imposables : prestations familiales, prestations logement et minima sociaux. Jusqu'en 2005, ceux-ci étaient estimés sur barèmes, sur la base des revenus de l'année, et étaient attribués pour l'année entière. Dans la nouvelle série, appelée enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), les montants réellement perçus par les ménages sur l'année de revenu considérée sont collectés auprès de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), de la Caisse nationale assurance vieillesse (Cnav) et de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Par ailleurs, le recours aux fichiers des organismes gestionnaires a permis d'intégrer dans l'enquête des ménages, globalement plus pauvres que l'ensemble des ménages (1,2 % de l'échantillon), qui n'avaient pas été retrouvés dans le fichier fiscal.

Une meilleure couverture des revenus du patrimoine

L'ancienne série de l'enquête Revenus fiscaux qui s'appuyait exclusivement sur la source fiscale appréhendait imparfaitement les revenus du patrimoine, principalement en raison des exonérations fiscales ou des mécanismes de prélèvement libératoire. Cela avait pour effet de minimiser la mesure des inégalités, puisque les revenus du patrimoine sont en général d'autant plus élevés que les revenus d'activité de la personne sont importants.

Dans la nouvelle série, sont ajoutés au revenu des ménages, les revenus générés par différents produits financiers non recensés par la source fiscale et estimés selon des modèles statistiques. Pour cela, un montant des différents actifs financiers est imputé à partir de l'enquête Patrimoine de l'Insee. Le patrimoine total ainsi imputé restant sous-estimé, les encours des différents actifs (hors assurance-vie) sont recalés, produit par produit, sur les données macroéconomiques des comptes nationaux et de la Banque de France. Il en est de même pour les revenus des assurances-vie. Faute d'information plus précise, le recalage est cependant uniforme, indépendant du revenu des ménages. Les revenus générés par les actifs hors assurance-vie sont calculés par application de taux de rendement moyens réactualisés chaque année. Si la prise en compte des revenus du patrimoine permet de mieux appréhender la dispersion des revenus, on peut penser que l'application d'un taux de recalage uniforme n'en rend pas complètement compte : la distribution des revenus estimée serait encore moins concentrée qu'elle ne l'est en réalité. Par ailleurs, les revenus soumis au prélèvement libératoire, hormis les contrats d'assurance-vie -obligations, bons, OPCVM- restent mal appréhendés. Au total, la nouvelle estimation du taux de pauvreté se rapproche du taux de pauvreté réel tout en restant probablement encore un peu en deçà de celui-ci.

La nouvelle série de niveaux de vie et de taux de pauvreté publiée désormais par l'Insee n'est donc pas directement comparable avec celle des années passées.

Le changement de série a modifié à la hausse les principaux indicateurs

La comparaison de l'ancienne et de la nouvelle série pour l'année 2005 montre que le niveau de vie médian est relevé de 4,1 %, la limite du 1^{er} décile (D1) de 1 % et celle du 9^e décile (D9) de 8,1 %. Le seuil de pauvreté à 60 % de la médiane passe de 830 euros par mois à 865 euros par mois, ce qui correspond à une révision à la hausse de 1 point du taux de pauvreté, imputable pour 0,4 point aux transferts sociaux réels et à la meilleure couverture des ménages et pour 0,6 point à la meilleure prise en compte des revenus financiers.

personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le **niveau de vie médian** est celui au-dessus duquel se situe une moitié de la population, l'autre se situant en dessous. Tous les niveaux de vie sont indiqués en euros 2006, c'est-à-dire déflatés de l'évolution des prix.

Revenu disponible : il comprend les revenus déclarés au fisc (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL) et les prestations sociales. Tous ces revenus sont nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée -CSG- et contribution à la réduction de la dette sociale -CRDS-). Ce revenu disponible est ainsi proche du concept de revenu disponible brut (RDB) au sens de la comptabilité nationale mais son champ est un peu moins étendu.

Pauvreté monétaire : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**.

Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie. C'est le seuil à 60 % du niveau de vie médian qui est privilégié en Europe.

Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil, soit 880 euros par mois en France en 2006.

Bibliographie

Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2007-2008, la Documentation française, édition 2008.

« Les familles monoparentales, des difficultés à travailler et à se loger », *Insee Première* n° 1195, juin 2008.

INSEE PREMIÈRE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr (rubrique Publications)

Pour vous abonner aux avis de parution : <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=abonnements/liste-abonnements.htm>

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

À RETOURNER À : INSEE/CNGP, Service Abonnement - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1
Tél. : 03 22 97 31 70 Fax : 03 22 97 31 73

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2008

Abonnement annuel : 74 € (France) 92 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14
Directeur de la publication :
Jean-Philippe Cotis
Rédacteur en chef :
Gilles Rotman
Rédacteurs :
C. Dulon, A.-C. Morin,
T. Méot, C. Pfister
Maquette : Mireille Brunet
Code Sage IP081203
ISSN 0997 - 3192
© INSEE 2008



INSEE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES